

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 22 MARS 2021

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 24

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 3

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 1

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 2

Le 22 Mars 2021 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le 1^{er} Vice-Président Monsieur Jean-Claude FRAISSARD, s'est réuni à la salle de réunion de l'Ecole de Musique de Haute-Tarentaise à Bourg-Saint-Maurice, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Cécile MULOT, Nicolas MORIN, Morgan LE LANN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILE-GRAND

Les Chapelles

Paul PELLECUER

Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz

Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ,

Sainte-Foy-Tarentaise

Yannick AMET

Tignes

Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère

Patrick MARTIN, Gérard MATTIS, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger

Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence FONTAINE (Pouvoir à Serge REVIAL)

EXCUSÉS

Éric JACQUEMOUD

Daniel EUSTACHE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-Claude FRAISSARD

2021-42 APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTEISE

Le Président rappelle à l'assemblée délibérante que lors de sa séance du 29 septembre 2020, le Conseil Communautaire a notamment adopté une délibération mettant à jour le tableau des effectifs.

Le Président informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Vice - Président propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1er avril 2021, pour les fonctions d'assistant de direction.
Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe.

- La création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1er avril 2021, pour les fonctions d'animateur à la Maison France Services.
Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade d'adjoint administratif.

Ces emplois pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par conséquent, les modifications au tableau des effectifs auront lieu, à savoir :

- Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet
- Création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet

Le Président propose à l'assemblée délibérante d'adopter le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessous :

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL AU 22/03/2021

Envoyé en préfecture le 26/03/2021

Reçu en préfecture le 26/03/2021

Affiché le 26/03/2021



ID : 073-247300254-20210322-2021_42-DE

	POURVUS					non complet pourvus	
	BP	TOTAL					
Adjoint administratif principal de 1ère classe	2	2	16	2	0	1 (28h00)	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	0		1	1		
Adjoint administratif (dont un contrat d'avenir)	11	7		11	4		
Rédacteur principal de 1ère classe	2	2		2	0		
Rédacteur principal de 2ème classe	0	0		0	0		
Rédacteur	1	0		1	1		
Directeur	1	1		1	0		
Attaché principal	0	0		0	0		
Attaché	4	4		4	0		
Adjoint technique principal de 1ère classe	4	3		21	4	1	3 (29h00 et 10h30 et 9h00 28H00)
Adjoint technique principal de 2ème classe	2	2			2	0	
Adjoint technique	14	13			14	1	
Agent de maîtrise principal	1	1			1	0	
Agent de maîtrise	0	0			0	0	
Technicien	1	1			1	0	
Ingénieur Territorial	1	1			1	0	
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	1	5	1	0		
Adjoint d'animation	2	2		2	0		
Animateur Principal de 1ère classe	1	1		1	0		
Animateur Principal de 2ème classe	1	0		1	1		
Animateur	1	1		1	0		
Assistant d'enseignement artistique principal de 1	7	4	16	7	3	7h00 10h30	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2	5	5		5	0		
Assistant d'enseignement artistique	8	7		8	1		
Infirmier territorial en soins généraux	1	1	1	1	0		
Educateur territorial de jeunes enfants de 1ère cl	1	1	1	1	0		
TOTAUX	73	60	60	73	13		

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 10 Mars 2021 ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs tel que définis ci-dessus ;

AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Yannick AMET**

